

INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

N° 20 – février 2022

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

« De nombreux groupes de travail sont en cours en ce moment à la MDPH, comme vous pourrez le voir dans cette Lettre. Ces travaux sont organisés dans le cadre de la feuille de route tripartite CNSA/Département/MDPH, et de la feuille de route MDPH 2022. Nous sommes également en lien très régulier avec la CNSA, ce qui nous permet d'avoir des échanges et une vision étendue aux autres MDPH. Nos équipes s'investissent à fond dans tous ces projets tout en continuant à faire en sorte que les délais de traitement des dossiers soient contenus. Je les remercie ici de leur dynamisme !

Peu à peu, nous retrouvons un fonctionnement presque « normal », même si nous continuons, bien sûr, à respecter les gestes barrières.

Prenez bien soin de vous et de vos proches !»



Sommaire :

Groupe de travail « Projet Pour l'Enfant »

Groupe de travail ESAT

**Action de formation des assistantes
maternelles**

Groupe de travail « experts profanes »

En complément d'infos

Du côté des partenaires

Agenda

GROUPE DE TRAVAIL « PROJET POUR L'ENFANT »

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) a organisé, le 8 février, un groupe de travail sur le Projet Pour l'Enfant (PPE), réunissant tous les professionnels concernés. La MDPH y participait.

La protection de l'enfance est une compétence du Département. L'Aide Sociale à l'Enfance, aussi appelée ASE, est le service responsable de la protection des mineurs en danger ou en risque de danger (loi du 5 mars 2007).

Dans le cadre de sa mission, le service de l'ASE peut ainsi :

- Apporter un soutien aux familles à leur domicile (éducatif, financier...)
- Accueillir et prendre en charge, y compris en urgence, les enfants qui lui sont confiés par leurs parents ou par un juge.

Pour mener à bien ces missions, le Département a mis en place un Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) qui a pour objectif de connaître de la manière la plus juste possible les réalités et les difficultés auxquelles les enfants et leurs familles sont confrontés. Ce dispositif fonctionne sur la base d'une démarche inter partenariale de concertation et d'échanges.

Le groupe de travail du 8 février a défini le programme de travail relatif au **Projet Pour l'Enfant** (PPE), élaboré avec les parents, l'enfant, et l'ensemble des professionnels concernés par la situation. Ce document prend en compte l'enfant dans toute sa globalité.

Il permet également de rappeler les responsabilités de chacun, familles et professionnels, et de lister les actes usuels et non-usuels pour lesquels le parent peut donner son autorisation.

8 thématiques seront étudiées au cours de l'année :

- La scolarité
- La santé
- Le placement à domicile
- Le handicap
- La place des parents
- Le lieu d'accueil collectif
- Le lieu d'accueil familial
- L'action éducative

La MDPH est particulièrement impliquée puisque le handicap est transverse à toutes les thématiques.

GROUPE DE TRAVAIL « ESAT »

Un groupe de travail a été mis en place afin d'intégrer les mutations en cours pour les ESAT (Établissements et Services d'**Accompagnement** par le Travail).

Le plan national de transformation des ESAT :

Faisant suite à une concertation lancée début 2021 au plan national, une feuille de route a été établie par l'Etat, en co-construction avec les acteurs du secteur (professionnels d'encadrement et personnes en situation de handicap).

Cette feuille de route vise la transformation des ESAT avec l'impulsion d'une nouvelle dynamique d'accompagnement des personnes dans une trajectoire professionnelle.

Le statut spécifique des travailleurs en ESAT est conservé. Pour rappel, les travailleurs en ESAT n'ont pas le statut de « salarié ». Des droits

nouveaux sont ajoutés comme les congés exceptionnels et l'accès à la formation. L'ESAT est incité à proposer une complémentaire santé.

La mission d'accompagnement

est renforcée et affirmée dans la modification de la signification de l'acronyme : « aide » est remplacé par « accompagnement ». L'orientation en ESAT se transforme en « parcours renforcé en emploi » et offre un parcours professionnel sécurisé. Celui-ci permet à la personne d'évoluer librement en ESAT, en EA (Entreprise Adaptée) et en entreprise ordinaire. La personne pourra, si besoin, faire des allers-retours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire, sans nouvelle

décision administrative de la MDPH. Il lui sera également possible d'intégrer progressivement le milieu ordinaire en cumulant une activité professionnelle à temps partiel en ESAT et un contrat de travail en entreprise.

Afin de permettre cette fluidité de parcours, la gestion des ESAT est assouplie. Des aides financières sont prévues pour moderniser les équipements et rechercher de nouvelles activités.

La MDPH a réuni les partenaires

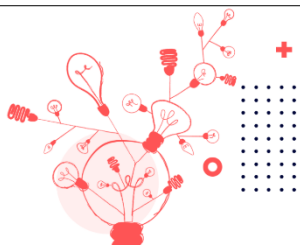
locaux concernés, le 2 février, afin de faire le point sur la mise en place de ces mesures. Elle participera aux ateliers proposés par la CNSA sur le sujet afin de relayer au plan local.

Achetez socialement responsable

Retrouvez toutes les structures d'insertion et du handicap. Une démarche 100% ESS.

Rechercher un prestataire

Publier un besoin d'achat



Les ESAT sont dès à présent sur la plate-forme numérique « [Le marché de l'inclusion](#) ».

ACTION DE FORMATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

La MDPH participe à la formation des assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre de la valorisation de l'inclusion des personnes handicapées dans la société : une première session a eu lieu lundi 21 février de 17 h à 20 h à l'Hôtel du Département. Cette action s'inscrit dans le projet 14 de la feuille de route MDPH 2022.

Les objectifs visés :

Il s'agit d'informer les assistantes maternelles sur le handicap et de faire évoluer les représentations, si possible susciter des vocations, a minima lever des freins.

Un **module de formation** de deux demi-journées a été élaboré pour l'année 2022. Il entre dans le cadre de la formation professionnelle des assistants maternels.

Ces modules s'inscrivent en complément de la formation existante, en lien avec les observations relevées dans le cadre du Groupe de Travail ASOPEH.

ASOPEH est un dispositif expérimental mis en place par le Département pour développer l'accueil des enfants en situation de

handicap chez les assistantes maternelles, accompagner les parents dans leur parcours, développer le partenariat entre les acteurs du handicap petite enfance dans l'Aude.

Ce sont les assistantes maternelles du secteur Carcassonne Ouest qui étaient conviées à la formation organisée le 21 février.

Le programme de cette première partie, présentée par la chef du service Évaluation Médico-Sociale, le médecin coordonnateur, un travailleur social et une infirmière de la MDPH porte sur :

Qu'est-ce que le handicap ?

Définition et philosophie

- La notion de retentissement dans la vie quotidienne

- Les notions d'adaptation de la société et de société inclusive
- La prise en compte de l'environnement social de la personne

La référence à « l'ordinaire » dans le repérage de la situation de handicap.

- Retard ou handicap ? : la difficile approche chez les moins de 6 ans
- Dans le doute, on fait quoi ?

Cette rencontre a permis un apport de connaissances, et a également été l'occasion d'échanges avec des interactions dynamiques partant de cas concrets.

Une deuxième session est prévue le 28 mars et les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes auprès de la MDS Carcassonne Ouest.



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation interministérielle
à la stratégie nationale pour l'autisme au sein
des troubles du neuro-développement

REPÉRER ET GUIDER

Parents et professionnels de la petite enfance, soyons attentifs ensemble au développement de votre enfant.

la sécurité sociale

Repérage précoce des écarts inhabituels de développement chez les enfants de 0 à 3 ans :

un livret pédagogique à disposition des professionnels et des parents est accessible [en cliquant ici](#).

Ce guide n'est pas destiné à établir un diagnostic, mais à repérer plus tôt les besoins spécifiques de l'enfant et orienter les parents vers les professionnels compétents.

GROUPE DE TRAVAIL EXPERTS PROFANES

Ce groupe de travail réunit des personnes en situation de handicap ou des aidants qui souhaitent apporter des informations à d'autres personnes et contribuer à l'amélioration de l'évaluation des besoins en intervenant auprès de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation et de la CDAPH.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la feuille de route tripartite 2021-2024. Elle répond également au projet 19 de la feuille de route MDPH 2022 sur la « participation des personnes » et dans l'axe 3 de la Réponse Accompagnée pour Tous.

Le groupe de travail s'est réuni le 18 février. Chacun des **experts profanes** a présenté son expérience à travers une fiche qui sera remise aux usagers demandeurs. Les fiches seront également publiées dans la Lettre MDPH.

En juin, les experts profanes rencontreront les membres de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation et de la CDAPH, lors d'une **CDAPH « fonctionnelle »**, qui sera l'occasion d'échanges constructifs.



PRÉSENTATION EXPERT PROFANE – FICHE 1

TYPE DE HANDICAP
**DEFICIENCE
RETARD INTELLECTUEL**

EXPERIENCE

A sa naissance en 1997, mon fils a manqué d'oxygène ce qui a provoqué des troubles cognitifs. Il n'y a jamais eu de diagnostic comme dans le cas d'un handicap génétique par exemple. Ce manque de diagnostic nous a posé problème pour connaître et anticiper ses difficultés et ses besoins, trouver des aides adaptées notamment au moment des décisions d'orientation dans le milieu scolaire et professionnel. Nous nous sommes exclusivement basés sur les rapports médicaux et paramédicaux sans autre apport d'expériences. En tant que mère, j'ai accompagné mon fils au maximum dans ses apprentissages et il a pu ainsi poursuivre sa scolarité dans le milieu adapté (CLIS, SEGPA). Son taux de handicap n'étant pas très élevé, il n'a pas pu bénéficier d'un accompagnement suffisant pour s'insérer dans la société. Aujourd'hui, il sait lire et écrire mais il n'a pas su et pu se construire un tissu social et amical. Il est assez autonome pour vivre seul mais justement il est trop seul. Il a besoin de construire une vie sociale, d'échanger avec d'autres - mais les jeunes de son âge n'ont pas les mêmes aspirations que lui. La sortie du système scolaire l'a laissé sans cadres, sans accompagnements. La décision d'orientation professionnelle en milieu ordinaire sans accompagnement de proximité n'est pas suffisante pour une insertion professionnelle. C'est moi qui l'aide dans ses démarches pour trouver un emploi, pour pratiquer une activité sportive ou culturelle adaptée à ses besoins. Sans « adaptation », il ne peut pas accéder à des activités qui, pourtant, lui plaisent.

Des questions se posent : doit-on faire un choix entre les apprentissages scolaires et la vie sociale ? Aurait-on dû accepter une orientation dans le milieu protégé ? Est-ce que, en tant que parents, on accepte réellement le handicap si l'on s'efforce en permanence de compenser (nier) les difficultés ?

AIDANT

PÉRIODE DE VIE
enfance

MOTS CLES RETARD INTELLECTUEL

ABSENCE DE
DIAGNOSTIC
SCOLARISATION
ORIENTATION
PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL
MILIEU ORDINAIRE
MILIEU PROTEGE
PAIRS
VIE SOCIALE
APPRENTISSAGES
SCOLAIRES
SOLITUDE
PARENTS

Si vous souhaitez, vous aussi, apporter votre contribution en tant que « expert profane », envoyez un mail à mdphinfo@audefr

EN COMPLÉMENT D'INFO

LA LOI « 3DS » : DIFFERENCIATION, DECENTRALISATION, DECONCENTRATION, SIMPLIFICATION

[La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale \(dite « 3DS »\)](#) a été publiée au *Journal officiel* ce 22 février.

Dans les dispositions relatives au handicap, on retiendra :

- Les Départements sont désormais chefs de file en matière d'habitat inclusif et d'adaptation du logement au vieillissement de la population.

L'habitat inclusif sera désormais pris en compte par les Programmes Locaux de l'Habitat.

Vous trouverez en pièce jointe au message d'envoi de cette Lettre, une invitation aux **Assises de l'Habitat Inclusif** organisées par le Département de l'Aude **le 24 mars de 9h30 à 12h**.

-La continuité de l'accompagnement des personnes sera renforcée (simplification des régimes d'autorisation des établissements,

report à 20 ans des limites d'âge existantes entre 16 et 20 ans, ouverture de la possibilité de réaliser un accompagnement à domicile pour les établissements sociaux et médico-sociaux).

-Le parcours d'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap sera simplifié (simplification de la transition entre les différentes structures, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) à compter de 16 ans)

JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER PEKIN 2022 DU 4 AU 13 MARS

600 athlètes venus d'une soixantaine de pays prendront part à 78 épreuves différentes.

Ces épreuves sont réparties sur six sports, regroupées en deux catégories :

- ✓ les sports de neige (ski alpin, ski de fond, biathlon et snowboard)
- ✓ et les sports de glace (hockey sur glace adapté et curling en fauteuil roulant).

La délégation française est composée de 19 athlètes dont 4 guides. Ils seront répartis dans trois sports : ski alpin, snowboard et ski nordique.

La Team France est composée de 17 hommes et 2 femmes, dont l'octuple championne paralympique Marie Bochet.

Les JO paralympiques sont à suivre sur

- ✓ France 3 : tous les jours en direct de 06h00 à 11h30
- ✓ Les magazines *Para Club* du lundi au vendredi de 14h00 à 14h40 et de 13h00 à 13h30 le week-end, TLS à 20h45 ainsi que Stade 2 le dimanche à 20h05
- ✓ Franceinfo (canal 27) l'actualité des Jeux et, les vendredis, le magazine *Temps additionnel* à 22h10
- ✓ france.tv, l'appli France TV Sport
- ✓ les réseaux sociaux



Le nom de la mascotte, Shuey Rhon Rhon 雪容融 signifie « chaleur, amitié, courage et persévérance ».

DU CÔTÉ DES PARTENAIRES



Carcassonne, jeudi 24 mars : le jour de la « GRANDE LESSIVE »

G·R·A·P·h·C·M·i

Créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier, *La Grande Lessive®* est une manifestation culturelle internationale.

L'inscription est gratuite et engage à se présenter le jeudi 24 mars 2022.

Les œuvres, sur le thème « **ombre(s) portée(s)** », devront être réalisées au format A4 et glissées dans une pochette plastique. Elles devront être signées au dos et accrochées au fil à l'aide de 2 pinces à linge en bois.

Des **ateliers** seront proposés en partenariat avec 3 associations audoises :
- **Atelier de papier marbré** proposé par les Pep11, à la Maison Lamourelle
- **Lecture de contes en occitan et en français** avec l'Institut d'Etudes Occitanes, à la Chapelle des Dominicaines
- **Lecture d'albums jeunesse** proposé par les bénévoles de Lire et Faire Lire de la Ligue de l'Enseignement, à la Maison des Mémoires

N'oubliez pas de fournir la fiche d'inscription complétée **avant le 16 mars 2022** sur le site officiel de La Grande Lessive

<https://www.lagrandelessive.net/participer/> ou bien adressez-vous au GRAPh au 04 68 71 65 26 ou cmigraph@gmail.com

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) La Soleyade, de Narbonne

va à la rencontre des personnes isolées et/ou présentant une fragilité psychique, lors d'une permanence mensuelle à Lézignan-Corbières, Rieux-Minervois et Saint-Marcel-sur-Aude.

Pour consulter les plannings des permanences, rendez vous sur www.gemaude.fr ou contactez le GEM au 06 47 81 06 59 ou gemnarbonne@outlook.fr

04 mars **JOURNÉE MONDIALE DE L'OBÉSITÉ**
10 mars **JOURNÉE MONDIALE DE L'AUDITION**
15 mars **JOURNÉE MONDIALE DU TRAVAIL SOCIAL**
19 mars **JOURNÉE MONDIALE DE LA SCHIZOPHRÉNIE**
21 mars **JOURNÉE MONDIALE DE LA TRISOMIE 21**
30 mars **JOURNÉE MONDIALE DES TROUBLES BIPOLAIRES**

MDPH de l'AUDE 18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE cedex 9

0800 77 77 32

mdph@aude.fr